

Accompagnateur École d'Arbitrage

Présentation

La première formation pour toute personne licenciée, qui participe à la vie associative de sa structure en tant qu'entraîneur, arbitre, dirigeant, parent...salarié et/ou bénévole.

Accompagner les différents pratiquants en toute sécurité : joueurs et arbitres « sur et en dehors » du terrain, à l'occasion des différentes séquences Handball proposées par le club : Initiations, Entraînements, Stages, Tournois, Compétitions.

Objectifs pédagogiques

Être capable de

- Prendre en charge un groupe avant, pendant et après une activité de handball
- Accueillir et entretenir une vie de groupe
- Gérer et accomplir les formalités réglementaires et administratives de l'organisation d'une équipe en compétition
- Animer et/ ou co-animer des séances
- Favoriser l'accès et l'engagement dans la fonction Juge Arbitre Jeune

Contenus

- La présentation et l'organisation de la structure associative
- Le rôle de l'accompagnateur d'équipe et/ou de JAJ au niveau administratif et logistique avant, pendant et après la rencontre
- Les fondamentaux de l'animation d'une séance
- La démarche d'accompagnement et la motivation d'une équipe ou d'un JAJ (méthodologie)
- Les fondamentaux du jeu
- La boîte à outils administrative

Temps de formation et Modalités

25 heures de formation (certains allègements sont possibles après le positionnement) :

- 7 h en centre de formation (1 journée en présentiel)

Alternance : Apports théoriques, Animations dynamiques, travaux de groupe

- 6 h de formation à distance en classes virtuelles
- 12 h de formation à distance en autonomie

Le stagiaire devra justifier de 5 ACCOMPAGNEMENTS de JAJ.

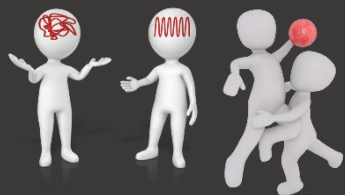
Conditions d'entrée :

- Être licencié.ées FFHB et âgé.ée de +16ans
- Participer à la vie associative de sa structure

Coût :

- Bénévoles et volontaires en services civiques : 100€
- Salariés.ées (prise en charge AFDAS possible) : 300€
- Pôle Emploi : 200€ (si demande validée)
- Frais annexes possibles à la charge du stagiaire (hébergement, déplacement, restauration)
- + 50€ de frais d'inscription

Pour une prise en charge via le **Compte Personnel de Formation**, s'inscrire au Bloc de Compétences (BC) : « Contribuer à l'animation sportive de la structure ». Dans ce cas, la formation sera à compléter par le module 2 « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants ». Cf. Fiche BC01



Accompagnateur École d'Arbitrage (suite)

Secteurs, Journées, Dates

- ➔ Secteur 1 – Alpes Maritimes + Var Est
- ➔ Secteur 2 – Var Centre + Var Ouest + Bassin Aix
- ➔ Secteur 3 – BDR (Bassins Marseille + Martigues)
- ➔ Secteur 4 – BDR Nord + Vaucluse
- ➔ Secteur 5 – Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence. À partir de 8 stagiaires, le secteur 5 sera composé. Dans le cas contraire, les stagiaires seront répartis dans les autres secteurs

2 périodes au choix :

Période 1 : d'octobre à décembre 2020

Journée en présentiel et positionnement : dimanche 11 octobre 2020
Formation à distance en autonomie : 6h
Classe Virtuelle 1 : dimanche 15 novembre 2020 - 10h 13h
Formation à distance en autonomie : 6h
Classe Virtuelle 2 : dimanche 13 décembre 2020 - 10h 13h

Période 2 : de janvier à mai 2021

Journée en présentiel et Positionnement : dimanche 17 Janvier 2021
Formation à distance en autonomie : 6h
Classe Virtuelle 1 : dimanche 14 Février 2021 - 10h 13h
Formation à distance en autonomie : 6h
Classe Virtuelle 2 : dimanche 14 mars 2021 - 10h 13h

Inscription à la formation* OUVERTE A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE

Cliquez
ici



* Prendre connaissance des Conditions générales de vente et du Règlement intérieur



**LES FRAIS PEDAGOGIQUES DE 2
FORMATIONS « ACCOMPAGNATEUR
ECOLE D'ARBITRAGE » SONT OFFERTS,
PAR CLUB, POUR LA SAISON 2020-2021**

Renseignements :

- Administratifs

6300000.formation@ffhandball.net

- Pédagogiques

COUTERON Valérie

6313000.vcouteron@ffhandball.net

Inscription période 1 :

Date limite au 27
septembre 2020

Inscription période 2 :

Date limite au 21
décembre 2020



ASTUCE :

Le module 1 « Accompagner les pratiquants » (Accompagnateur d'École d'Arbitrage) + le module 2 « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants » donnent le certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » du titre 4 « Educateur de Handball ».

Certification sur demande.